



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

Séance du Conseil Municipal du 9 MAI 2022 à 20 HEURES

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Jean WEISENHORN, Fabienne BAMOND, Pierre Paul KIENZT** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Régine DOLLE, Véronique GEHIN, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER**

Etait absent excusé et a donné procuration :
Monsieur **Benoît WOLF** à Madame **Anne SEITHER**

Secrétaires de séance : Mesdames **Andrée HORN, Sophie ACKER**

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux membres présents.
Puis il salue les représentants de la Poste, Madame **Sophie BAREN COURT** et Monsieur **Laurent LECORNET** qui viennent présenter le projet de restructuration envisagé pour le bureau de Poste d'ILLFURTH.
Il remercie également Monsieur **Grégory LOBJOIE**, journaliste représentant la Presse, pour sa présence.

Ordre du jour :

- 1) Restructuration du bureau poste en présence de Madame **Sophie BAREN COURT** et Monsieur **Laurent LECORNET**
- 2) Présentation de la nouvelle directrice générale des services
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2022
- 4) Travaux
 - 4.1 – columbarium
 - 4.2 - éclairage public
 - 4.3 – éclairage du terrain de foot d'entraînement
 - 4.4 - chauffage de la salle des marronniers
 - 4.5 - école élémentaire
 - 4.5.1 – avenant SPS
 - 4.5.2 – ravalement des façades
 - 4.6 – poteaux d'incendie 2^e tranche
 - 4.7 – sécurité route d'Altkirch
- 5) Gerplan
- 6) Nomination d'un garde-chasse
- 7) Compte-rendu des délégations attribuées au maire
- 8) Points divers
 - Formation des élus
 - Plan de Gestion des Risques Inondations
 - Terrains Bohrer
 - Remerciements école élémentaire

1) Restructuration du bureau poste en présence de Madame Sophie BARENCOURT et Monsieur Laurent LECORNET :

La Poste, vu le contexte national de baisse du volume du courrier et de la fréquentation des bureaux de poste, souhaite modifier la présence postale à ILLFURTH. Elle propose trois solutions :

- Une agence postale communale
- Un partenariat de relais poste avec un commerçant
- La mise en place d'un facteur guichetier. Le matin il assure la permanence au bureau de poste suivi de la distribution du courrier l'après-midi.

Le maire rappelle que la commune d'Illfurth reste très attachée à son bureau de poste qui assure des fonctions de service public essentielles pour ses habitants.

Les deux représentants de la poste présentent le contexte économique de l'entreprise qui nécessite des restructurations.

Laurent LECORNET est délégué de la poste auprès des collectivités locales et Sophie BARENCOURT représente les réseaux de développement numérique de la Poste.

La poste a mis en place un « plan stratégie développement » qui repose sur la transformation du groupe avec la décision de travailler sur les deux métiers historiques :

- distribution du courrier
- maintien de la présence postale par des points contacts.

La poste accompagne tous les postiers avec un plan social dont l'objectif premier est de ne pas licencier. Par ailleurs, la poste développe de nouveaux concepts tels le e-commerce, les points contacts et les relais pick-up.

Le bureau d'ILLFURTH connaît une baisse de la fréquentation depuis quelques années.

Parallèlement, la poste contribue à développer des supports digitaux qui réduisent de fait les déplacements. Il est rappelé que le principal actionnaire de la Poste est l'Etat et que ce service public se doit d'être rentable et donc renforcer le maillage postal existant tout en tenant compte des évolutions des clients vers le numérique.

La Poste s'engage à rechercher des solutions en collaboration étroite avec les élus et l'objet de la concertation de ce soir est de recueillir les avis des élus ici présents.

Puis les intervenants répondent aux questions posées par l'assemblée :

Aujourd'hui l'activité de l'agent qui travaille dans le bureau de poste d'ILLFURTH est évaluée à 12,3 heures sur 30 heures d'ouverture effective par semaine et le taux de passage est de 76 clients / jours en 2021, chiffres en baisse constante depuis plusieurs années.

Pour maintenir l'ouverture du bureau à plein temps, il faudrait atteindre un nombre de 150 clients/jours.

Les intervenants comprennent l'attachement de la mairie à son bureau de poste et ont réfléchi à adapter la solution au contexte local :

Deux solutions sont développées, la 3^{ème} - agence postale communale - n'étant pas retenue comme favorable.

- 1- Un commerçant reprend l'activité commerciale de la poste et est rémunéré pour ce service, ce qui permet de mutualiser les moyens.



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

Les élus restent mitigés quant au transfert du service postal dans un commerce, ils craignent que cela ne soit la fin annoncée du service postal alors que c'est un service public essentiel et si le commerce ferme, que deviendrait alors le bureau postal ?

2 - L'activité est adaptée au contexte économique en conservant le bureau de poste avec un agent qui effectuerait une demi-journée quotidienne en agence et ce même agent ferait une partie de la tournée l'autre demi-journée.

Les absences prévisionnelles ou de dernière minute sont gérées par la poste qui garantit le remplacement rapide de l'agent et qui s'engage à maintenir l'ouverture à l'année du bureau de poste, y compris durant les congés d'été.

Les changements des horaires d'ouverture du bureau de poste seront faits en concertation étroite avec la mairie et une ouverture sera prévue le samedi matin.

Au cas où cette solution serait retenue, l'ouverture du bureau de poste une demi-journée/jour sera maintenue, y compris si la fréquentation continue de baisser.

L'installation d'une nouvelle boîte aux lettres dans le quartier du collège est demandée, c'est un besoin exprimé par la population.

Le maire remercie les deux représentants de la poste pour leur échange fructueux avec les élus.

2) Présentation de la nouvelle directrice générale des services :

Madame Sophie ACKER a pris ses fonctions le 2 mai dernier.

Le maire propose à la nouvelle DGS de se présenter et annonce la retraite prochaine de Mme Horn.

Puis un tour de table permet à chaque élu de se présenter.

3) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2022

Le PV de la séance du CM du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents.

4) Travaux

4.1 – columbarium

L'espace cinéraire est complet : il n'y a plus de places disponibles. Une nouvelle demande de concession a déjà été demandée. Aussi, il est proposé d'implanter un nouvel ensemble, de modèle identique, comprenant deux stèles de 2 cases, 4 stèles de 3 cases et une stèle de 4 cases, soit 20 cases en tout, en face de l'actuel columbarium. Les travaux de terrassement seront effectués par une entreprise.

L'entreprise KRONIMUS, fournisseur du 1^{er} aménagement, a été sollicitée. Son offre pour 20 cases s'élève à 23 060 € TTC. Les établissements VICENTE proposent d'effectuer le terrassement au prix de 6 835 € TTC.

Les crédits sont prévus au budget 2022.

La commission technique a validé la proposition.

Monsieur Benoit GOEPFERT présente le dossier avec les photos de l'existant et propose le doublement des cases.

Ce doublement devrait permettre de répondre à la demande sur une quinzaine d'années environ.

Le prix d'une concession est de 500€ pour une durée de 15 ans.

Délibération – Agrandissement du columbarium

Vu que l'espace cinéraire créé en 2008 est complet

Vu l'offre de prix de l'entreprise KRONIMUS, fournisseur du 1^{er} aménagement

Vu l'avis de la commission technique réunie le 27 avril 2022

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour **19**

Contre **0**

Abstention **0**

APPROUVE l'agrandissement de l'espace cinéraire par l'implantation d'un nouvel ensemble de 20 cases en face de l'actuel columbarium.

APPROUVE le devis de l'entreprise KRONIMUS de 23 060 € ttc et le devis de l'entreprise VICENTE pour les travaux de terrassement de 6 835 € ttc.

Dit que le crédit de 30 000 € est prévu au budget 2022, article 232

4.2 - éclairage public

Les crédits ont été prévus au budget pour une seconde tranche de travaux. Ce crédit permettra de traiter environ 130 points lumineux.

Les rues concernées sont: rue des Acacias, rue de la Barrière (impasse), rue des Bleuets, place de l'abbé Bochelen, rue du Buergele, chemin du Buis, rue des Celtes, rue du Château, rue de la Digue, passage des Ecoles, rue des Eglantines, rue de la Gare, place de Gaulle, rue des Mérovingiens, rue du Muguet, rue de l'Oppidum, rue des Orchidées, rue de Provence, impasse de la République, chemin des Sapins, chemin des Vignerons, impasse des Violettes, route de Mulhouse (à partir du n° 84 vers la sortie), parking de la salle polyvalente.

Les crédits ont été inscrits lors de la séance budgétaire du 28 mars 2022.

L'état d'avancement du projet est présenté par Monsieur Benoit GOEPFERT.

C'est un nouvel éclairage LED qui à terme, bénéficiera à toute la commune et permettra de faire des économies budgétaires.

La suppression de l'éclairage public la nuit est évoquée.

Le conseil municipal s'étant déjà prononcé à ce propos, il n'y a pas lieu de revenir sur cette décision, surtout qu'elle a entraîné des orientations techniques dans la mise en place de l'éclairage LED qu'il serait très difficile de modifier.

4.3 – éclairage du terrain de foot d'entraînement

L'éclairage actuel du terrain d'entraînement n'est pas adapté. Des zones d'ombre persistent. Il faudrait rajouter un mât complémentaire et modifier les luminaires. L'estimatif des travaux s'élève à 10 940 € TTC.

Le football club d'Illfurth propose de participer au financement à hauteur de 3 000 €.

Le projet est présenté par Monsieur Benoit GOEPFERT.



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

Ce problème de contraste gêne les joueurs avec l'éclairage LED existant et l'installation d'un mât permettra d'y remédier.

Délibération : Eclairage du terrain de foot d'entraînement

Vu les travaux modifiant les luminaires en rajoutant un mât supplémentaire sur l'actuel terrain d'entraînement

Vu que la commission technique a validé le projet

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour **17**

Contre **0**

Abstentions **2**

Approuve les travaux ci-dessus mentionnés pour un montant TTC de 10 940 €.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2022

Accepte le financement de 3 000 € du Football Club d'Illfurth.

4.4 - chauffage de la salle des marronniers

L'installation des convecteurs date de 1993, un des trois convecteurs ne fonctionne plus et la régulation ne se fait plus correctement. Le remplacement complet du système de chauffage est envisagé.

La commission technique a validé la proposition.

Le dossier est présenté par Monsieur Benoît GOEPFERT.

Délibération : Chauffage de la salle des marronniers

Vu la vétusté du chauffage, convecteurs électriques, à la salle des marronniers

Vu le crédit de 15 000 € inscrit au budget 2022

Vu l'accord de principe de la commission technique

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour **19**

Contre **0**

Abstention **0**

Décide le remplacement du chauffage de la salle des marronniers

Dit qu'il sera donné suite à la proposition la mieux disante.

4.5 - école élémentaire

4.5.1 – avenant SPS

La mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) est prolongée de deux mois, du 1^{er} juillet au 30 août 2022 et fait l'objet d'un avenant de 1 100 € HT. Le marché initial de 2 250 € HT passe à 3 350 € HT.

Monsieur Benoit GOEPFERT précise que la mission de contrôle du chantier est prolongée suite au retard dans la réalisation du chantier.

Délibération : Accessibilité école élémentaire – Mission SPS – avenant n° 1

Vu le contrat de mission de coordination SPS passé avec Réalbati pour un montant de 2 250 € HT
Vu Le prolongement de la mission pour deux mois du 1^{er} juillet au 31 août 2022 ;

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Approuve l'avenant n° 1 à passer avec Réalbati se montant à 1 100 € HT, ce qui porte le marché à un montant total de 3 350 € HT soit 4 020 € TTC.

Autorise le maire à signer l'avenant et tout document s'y rapportant

4.5.2 – ravalement des façades

Vu les indispensables travaux de zinguerie qui s'élèvent à 7 575 € HT, un échafaudage devra être monté tout autour du bâtiment. Il est donc proposé de faire le ravalement complet de l'école élémentaire avec un rafraîchissement de la fresque, le tout pour 13 840 € HT. Lors de la séance budgétaire, le ravalement de trois des façades avait été validé pour un montant de 12 457 € HT.

La commission technique a validé cette proposition.

Le dossier est présenté par Monsieur Benoît GOEPFERT.

La couleur de la peinture du bâtiment restera dans une nuance de gris.

La façade des fresques sera préservée et restera en jaune.

Délibération : Ravalement des façades de l'école élémentaire

Vu les travaux de zinguerie estimés à 8 340 € TTC, par l'entreprise BAYKOS

Vu le devis de M.S.P. Peinture concernant la fourniture d'un échafaudage et la mise en peinture des façades de l'école élémentaire pour un montant de 16 610 € TTC

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 27 avril 2022

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	19
Contre	0
Abstention	0

DECIDE l'exécution des travaux de zinguerie et de ravalement des façades de l'école élémentaire pour un montant total de 24 950 € TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

4.6 – poteaux d'incendie 2^e tranche

La commission technique a validé les travaux de remplacement ou de remise en état des poteaux d'incendie pour un montant de 20 000 € TTC.

Liste des poteaux concernés : 10 rue de Reiningue, rue des Artisans, 20 rue du 21 Novembre, ruelle des Cigognes/place Bochelen et place Bochelen/rue du Vieux clocher.

Le conseil municipal a déjà donné son accord pour cet investissement lors de la séance du 28 mars 2022.

La dépense est déjà inscrite au budget.

4.7 – sécurité route d'Altkirch :

Proposition d'aménagements de sécurité (signalétique et marquages) au niveau du pont vers Tagolsheim.

Monsieur Benoît GOEPFERT présente le projet d'aménagement.

Il est proposé d'enlever le marquage axial et de le remplacer par un marquage renforcé sur les côtés.

Des balises de signalisation seront posées contre le pont et au niveau du talus à la sortie du village.

Pour améliorer déjà la sécurisation du site, des panneaux publicitaires ont été enlevés car de nature à distraire les conducteurs.

Délibération : Sécurité route d'Altkirch

Suite à plusieurs accidents route d'Altkirch, au niveau pont en direction de Tagolsheim

Vu les propositions faites par la Collectivité Européenne Alsace

Vu l'avis favorable de la commission technique

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour **19**

Contre **0**

Abstention **0**

DECIDE de sécuriser la sortie de la route d'Altkirch vers Tagolsheim par un marquage horizontal et vertical estimé à 3 700 € ttc.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2022.

5) Gerplan

Le conseil municipal avait approuvé le 12 juillet 2021 divers projets dans le cadre du Gerplan et notamment des plantations aux entrées de la commune. Ce programme étant reporté et vu le montant des travaux de l'hôtel à hirondelles qui passe de 6 000 € HT à 10 760 € HT, il est proposé de refaire une demande de financement auprès de la CeA.

Le projet est présenté par Madame Fabienne BAMOND.

Le coût de l'hôtel à hirondelles a augmenté, le coût des études est plus élevé que prévu et les fondations doivent être réalisées par une entreprise habilitée.

Un nouveau dossier de subvention a été déposé auprès de la CeA

Délibération : GERPLAN – Programme 2022

Vu la délibération du 12 juillet 2021 validant les actions : la plantation de couvre-sol, la réalisation de panneaux, la participation à des animations et la réalisation d'un hôtel à hirondelle.

Vu que la plantation de couvre-sol est reportée
Vu l'estimatif actualisé de la réalisation de l'hôtel à hirondelles

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	19
Contre	0
Abstention	0

SOLLICITE le financement des actions suivantes

- Création de panneaux pédagogiques sur la zone « Nature » pour un montant HT de 2 305.15 €
- Programme d'animation sur la zone « Nature » et campagne « Pomme d'habitude » pour un montant HT de 2 460 €
- Création d'un hôtel à hirondelles pour un montant HT de 10 760 €

6) Nomination d'un garde-chasse

Monsieur Pierre WENGER, adjudicataire du lot de chasse n° 1, souhaite nommer monsieur Olivier ROSENKRANZ en tant que garde-chasse privé. La fédération départementale des chasseurs a donné un avis favorable.

Le conseil doit donner son avis.

Délibération : CHASSE – agrément de garde-chasse

Vu la demande émanant de Monsieur Pierre WENGER, Président de l'association cynégétique du Forst, adjudicataire du lot n° 1

Vu l'avis favorable du 27 avril 2022 de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	18
Contre	0
Abstention	1

Donne un avis favorable pour l'agrément, en qualité de garde-chasse privé, de Monsieur Olivier ROSENKRANZ, né le 15 avril 1980 à MULHOUSE, domicilié à ILLFURTH, 11 rue de Spechbach.

7) Compte-rendu des délégations attribuées au maire

Les déclarations d'intention d'aliéner auxquelles la commune ne donne pas suite

Terrain de 601 m², lieudit village, pour un montant de 600 €

Terrain de 283 m², rue Burnkirch, pour un montant de 1 004.06 €

Appartement de 57 m², 17 rue du Chêne, pour un montant de 133 000 €

Le maire précise la localisation de ces terrains.

Les permis de construire et déclarations préalables accordés

Double garage, 4 rue de la Gare

Maison individuelle, chemin des Vignerons

Extension d'une maison individuelle, 2 rue de l'Oppidum

Extension et création d'un second logement, 20 rue des Vergers.



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

8) Points divers

a) Formation des élus

Il avait été décidé de visiter un centre de tri de déchet en septembre. La communauté de Communes Sundgau a proposé l'organisation d'une formation sur la gestion des déchets à destination des élus.
Après concertation avec les élus présents, la date du lundi 04 juillet 2022 est retenue pour cette formation.

b) Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation

Délibération : Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2022/2027

Monsieur le maire expose que les collectivités haut-rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin Meuse 2022/2027. Les avis recueillis à l'échelle Rhin-Meuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement haut-rhinoises dont les avis sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

Néanmoins, la rédaction de certaines dispositions restant particulièrement problématiques, RIVIERES de Haute-Alsace, ainsi que de nombreuses collectivités haut-rhinoises, ont demandé de nouvelles adaptations à la Préfecture de la Région Grand Est.

Le sujet le plus pénalisant concerne la non prise en compte des aménagements hydrauliques (bassins de rétention) dans la qualification de l'aléa.

La disposition O3.2.D3 indique par exemple que l'effet écrêteur d'un dispositif de stockage des eaux ne doit pas être pris en compte en matière d'urbanisme et la disposition O3.2.D4 indique que « les secteurs bénéficiant de l'effet écrêteur pour la situation « aléa de référence » restent intrinsèquement inondables ». Cela va à l'encontre de la définition même d'un aménagement hydraulique qui précise qu'il participe à la diminution du risque d'inondation d'un territoire (article R562 18 du Code de l'Environnement). Cela va également à l'encontre des préconisations du PGRI qui encourage à la mise en place de telles zones. Les zones en aval de ces ouvrages sont des zones protégées et non des zones inondables. Il existe une centaine d'ouvrages de ce type dans le département qui protègent des milliers d'habitations. Avec cette rédaction, ils seront déclassés sans aucune concertation ni fondement technique ou légal.

Malgré cette nouvelle mobilisation aucune modification n'a été apportée au document final dont l'arrêté a été signé le 21 mars 2022 et publié au journal officiel le 14 avril 2022.

Aussi lors de son dernier comité syndical le 23 mars 2022, RIVIERES de Haute-Alsace a décidé de déposer un recours contre le PGRI.

Monsieur le maire propose l'adoption de la délibération suivante.

Vu le document final du PGRI 2022/2027 et son arrêté du 21 mars 2022 publié au journal officiel le 14 avril 2022,

Vu les délibérations déjà prises par notre collectivité à ce sujet,

Vu la décision de RIVIERES de Haute-Alsace en date du 23 mars 2022 de déposer un recours contre le PGRI Rhin-Meuse 2022-2027,

Considérant l'exposé des motifs,

Considérant la non prise en compte des demandes formulées par les collectivités haut-rhinoises lors de la consultation et à l'issue de la présentation du document final,

Considérant que les mesures proposées, en particulier sur les aménagements hydrauliques, vont bien au-delà de ce que demande la réglementation,

Considérant que ces mesures sont de nature à préjudicier au développement du territoire en déclassant des centaines d'ouvrages hydrauliques,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal

POUR **19**

CONTRE **0**

ABSTENTION **0**

- Soutient la démarche de RIVIERES de Haute-Alsace,
- Autorise monsieur le maire à former un recours gracieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse aux côtés de RIVIERES de Haute-Alsace et à signer tous les documents y afférents
- Autorise Monsieur le maire à former un recours contentieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse en cas de non aboutissement du recours gracieux et à signer tous les documents y afférents

c) Terrain BOHRER, rue du Gué :

Madame Claudine BOHRER souhaitait acquérir un accès de 4m par la rue du Gué. Le conseil municipal a décidé le 8 novembre 2021 de ne pas le vendre mais de lui accorder une servitude de passage. Suite à notre réponse, l'intéressée par son avocat a contesté la décision. Après entretien et réflexion, Madame BOHRER accepte la servitude de passage et de réseau mais demande l'installation d'un portail pour éviter le stationnement intempestif de véhicule sur ce passage.

Le conseil doit prendre acte de l'acceptation de la servitude et statuer sur l'emplacement du portail.

Vu la décision du conseil municipal du 8 novembre 2021, décidant d'accorder à Madame BOHRER Claudine, une servitude de passage et de réseau, sur la parcelle communale cadastrée section 6, n° 509, rue du Gué

Vu son acceptation en date du 21 avril 2022

Vu la demande de l'intéressée pour l'installation d'un portail sur l'accès

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour **16**

Contre **0**

Abstention **3**

Prend acte de la servitude de passage et de réseau de 18 m² sur la parcelle communale cadastrée section 6, n° 509

Autorise l'intéressée à poser un portail sur l'accès en limite de son terrain cadastré section 6, n° 440



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

Autorise le maire à signer l'acte notarial et tout document s'y rapportant.

d) Remerciements reçus en mairie

Les classes de CE2 et CM1, les enseignants et les accompagnateurs remercient pour le financement à la classe verte

Madame BOEGLIN Henriette remercie pour le panier garni et les vœux pour ses 90 ans.

Monsieur FUTSCH Léon remercie pour le panier garni pour ses 85 ans.

e) Construction 26 route de Mulhouse

Le parquet de Mulhouse a relevé des irrégularités avec le permis de construire accordé à la SCI ILLFURTH.

La direction départementale des territoires demande à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine la ré instruction du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les personnes présentes et lève la séance à 22h47.